

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

Case postale 287, 2002 Neuchâtel 2 – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 606 Prix de l'abonnement : 40 francs (38 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Mars 2017

« Une langue est un vaisseau dont les mots sont l'équipage. »

(Denis Heudré, poète)

« Blog », n. m.

Ce mot anglais très fréquent est l'aphérèse du mot *weblog*, créé dès 1995 par l'Américain Jorn Barger, spécialiste de James Joyce, de Freud et d'intelligence artificielle, qui a commencé à mettre ses essais et ses idées à la disposition des internautes dans un coin de son site appelé Robot Wisdom (« la sagesse des robots »). Ce terme a donné naissance à des néologismes comme *blogzine*, un blog qui se donne des allures de magazine.

(Défense du français, N° 606, mars 2017)

« Geneva International Motor Show »

Pour sa 87^e édition, en 2017, le Salon international de l'automobile de Genève n'a rien trouvé de mieux à faire que de changer de nom... et de choisir l'anglais : il s'appelle désormais « Geneva International Motor Show ». Pour être mieux perçu par les Suisses allemands ? Nos amis de l'Association Défense du français ont modérément apprécié. Ils ont d'ailleurs envoyé une lettre exprimant leur mécontentement et leur incompréhension au président du salon. Suite l'année prochaine...

(Défense du français, N° 606, mars 2017)

Clause Molière

En mars 2017 est apparue en France une « clause Molière », qui va à l'encontre de la directive européenne concernant les travailleurs détachés en imposant le français sur les chantiers dont le maître d'œuvre est l'État. Cette clause stipule même que l'entrepreneur devrait engager un interprète à ses frais pour assurer la compréhension entre les nationalités. La polémique suscitée est pour le moins houleuse, beaucoup considérant plutôt cette condition comme de la discrimination xénophobe.

(Défense du français, N° 606, mars 2017)

*« Judokate », n. f.

Jeux olympiques et autres compétitions internationales voient fleurir dans les médias moult mots nouveaux, pures inventions de journalistes. Ainsi a-t-on vu le terme **judokate* émerger pour nommer les adeptes féminines de ce sport. Or le mot japonais *judoka*, désignant une personne qui pratique le judo (de *jū*, « doux », *dō*, « moyen, méthode », et *ka*, « spécialiste, expert »), est invariable en genre. Il en va de même pour le karaté (du japonais *kara*, « vide », et *te*, « main »), art martial pour lequel on a rencontré **karatékaté*.

(Défense du français, N° 606, mars 2017)

« Phablette », n. f.

Le mot *phablette* est la francisation du mot-valise anglais *phablet*, mariage de *phone* (« téléphone ») et *tablet* (« tablette » tactile), un téléphone intelligent dont l'écran se rapproche, par sa taille, de celui d'une tablette tactile. Certains ont un téléphone et une tablette, d'autres ont opté pour la *phablette*. Il n'est pas si courant de voir un mot anglais se franciser, la tendance étant plutôt inverse, cela mérite d'être signalé.

(Défense du français, N° 606, mars 2017)

« Follower », n. m.

Sur les réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou Facebook, il est possible de « suivre » une personnalité ou un ami en s'abonnant à sa page. Ce faisant, on devient un *suiveur* ou un *abonné* de la personne en question. Mais la tendance est hélas à l'anglais, et le commun des internautes trouve plus approprié de parler de *followers*, sans craindre le ridicule en prononçant mal ce mot.

(Défense du français, N° 606, mars 2017)